

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS

MARQUES AVENUE TALANGE MARQUES AVENUE TROYES JOURS REMARQUABLES – AVRIL 2025

ARTICLE 1 : Société Organisatrice

(i) l'Association des Exploitants de Marques Avenue Troyes, association selon la loi de 1901, dont le siège social est situé sur le centre Marques Avenue Troyes, 114, boulevard de Dijon 10800 Saint-Julien-les-Villas et (vii) l'Association des Exploitants de Marques Avenue Talange, association selon la loi de 1901, dont le siège social est situé sur le centre Marques Avenue Talange, Z.I. de Talange, Chem. d'Hauconcourt, 57525 Talange (ci-après dénommée(s) « la ou les Société(s) Organisatrice(s) ») organisent ensemble un jeu sans obligation d'achat intitulé « Jeu concours Jours Remarquables » (ci-après dénommé « le Jeu ») selon les modalités décrites dans le présent règlement (ci-après dénommé « le Règlement »)

Centre Marques Avenue Talange : 05/04/2025 au 19/04/25 : 10h – 19H

Centre Marques Avenue Troyes : 05/04/2025 au 26/04/2025 : 10h – 19H

ARTICLE 2 : Participants

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure ou mineure avec autorisation parentale, résidant en France et dans le monde, (ci-après le « Participant »).

Les mineurs sont admis à participer au Jeu, à condition qu'ils aient préalablement obtenu de leurs parents ou de la personne exerçant l'autorité parentale l'autorisation expresse de le faire. Le fait pour eux de participer implique qu'ils aient obtenu cette autorisation. Sont exclues du Jeu les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus, ainsi que les membres du personnel des Sociétés Organisatrices, et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du Jeu ainsi que leur conjoint et les membres de leurs familles : ascendants et descendants directs ou autres parents vivants ou non sous leur toit.

Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de demander à tout Participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot. Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de procéder à toute vérification pour le respect de cette règle. La participation au Jeu implique l'entière acceptation du Règlement.

ARTICLE 3 : Annonce du Jeu

Le Jeu sera annoncé via :

- Une campagne publicitaire sur META via les comptes Facebook et Instagram des Sociétés Organisatrices

- Une campagne SMS envoyée auprès d'une base de données locatives pour tous les centres sauf le centre Marques Avenue Troyes.
- Un SMS envoyé auprès de la base de données des Sociétés Organisatrice.
- Un email envoyé auprès de la base de données des Sociétés Organisatrices.
- L'application Cercle Privilèges
- Une publication sur les comptes Facebook et Instagram des Sociétés Organisatrices
- Le site internet des Sociétés Organisatrices
- Une PLV dans les centres Marques Avenue et Quai des Marques

ARTICLE 4 : Modalités de participation

Le Jeu se déroule de la façon suivante :

- Les personnes exposées aux éléments cités dans l'article 3 sont incitées à cliquer pour être redirigées vers une page internet leur permettant de s'inscrire au jeu.
- Lien de la page :

Centre Marques Avenue Talange : <https://www.marquesavenue.com/talange/2025-ope-jours-remarquables-avril/>

Centre Marques Avenue Troyes : <https://www.marquesavenue.com/troyes/2025-ope-jours-remarquables-avril/>

- Sur cette page ils sont invités à remplir un formulaire pour valider leur inscription.
- Sur ce formulaire, les champs obligatoires sont les suivants :
- Nom, prénom et adresse mail

Les participants devront aussi obligatoirement cocher qu'ils acceptent le règlement du jeu pour recevoir un QR code. Ce QR code leur permettra de valider leur participation sur la borne digitale présente dans les centres.

Ils devront aussi sélectionner le centre dans lequel ils souhaitent valider leur participation. Ils devront aussi sélectionner le centre dans lequel ils souhaitent valider leur participation.

Cette page d'inscription sera disponible selon les centres jusqu'au :

Centre Marques Avenue Talange : 19/04/2025

Centre Marques Avenue Troyes : 26/04/2025

Ils recevront ensuite un email automatique comprenant un QR code (accompagné d'un code à 10 chiffres).

Ils devront ensuite se rendre en centre et activer le QR code sur la borne de jeu.

Ils devront renseigner la même adresse email que celle indiquée dans le formulaire pour valider leur participation.

Ce jeu est un jeu instant gagnant. Une seule participation n'est possible par personne.

Les participants pourront scanner le QR code sur la borne jusqu'au dernier jour du jeu, en fonction des dates propres à chaque centre.

Le Participant doit remplir totalement et correctement le formulaire de renseignements pour que son inscription soit validée. Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du Règlement rendra la participation invalide.

Tout Participant suspecté de fraude pourra être écarté du Jeu par les Sociétés Organisatrices sans que celles-ci aient à s'en justifier.

Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le Règlement sera considérée comme nulle.

ARTICLE 5 : Gains

Les dotations seront selon les centres :
Centre Marques Avenue Talange :

Numéro du Lot	Enseigne	Quantité de la dotation à gagner	Détail du lot	Valeur du lot unitaire	Montant total des dotations	limite de la date de récupération	Date de validité
LOT 1	Anne de Solène	5	Bon d'achats de 50€ dès 150€ d'achats dans la boutique	50 €	250 €		30/09/2025
LOT 2	Liberty Park à Terville	12	Billet - Forfait 1 heure Trampoline	17 €	204 €		31/08/2025
LOT 3	Dock 39 à Terville	1	Billet - multiactivités 1h de clip'n climb + en illimité sur le climbat	20 €	20 €		illimité
LOT 4	Dock 39 à Terville	1	Billet - softplay 1 jour en illimité	10 €	10 €		
LOT 5	Base de Solan	1	Billet - Entrée 1 partie de mini Golf	4 €	4 €		saison 2025
LOT 6	Base de Solan	1	Billet - Entrée 1 heure Ile aux Loulous	6 €	6 €		saison 2025
LOT 7	Marques Avenue Talange	1	Carte cadeau 200€	200 €	200 €		
LOT 8		2	Carte cadeau 50€	50 €	100 €		
LOT 9		4	Carte cadeau 20€	20 €	80 €		
LOT 10		6	Carte cadeau 10€	10 €	60 €		
LOT 11		12	Carte cadeau 5€	5 €	60 €		
LOT 12	Black & Decker	1	Caisse à outils métallique Facom	50 €	50 €		
LOT 13	Sympass	1	Voucher - 2 Entrées - 2 heures Domaine de Mondorf	60 €	60 €	13/02/2026	
LOT 14	Waligator	20	Billet - Pass 1 jour	32 €	640 €	saison 2025	
LOT 15	Kinépolis Amneville	10	Place de cinema	13,60 €	136 €	Jusqu'au 20 septembre	
LOT 16	Au Rucher d'Ay	25	Bouteille Limonade 33 cl au miel	3,50 €	84 €	01/10/2025	
LOT 17	Lumberjack Metz	6	Voucher - 1 heure de lancer de hache	16 €	96 €	01/03/2026	
LOT 18	Saarland Thermes	1	Voucher - Entrée 2 heures pour 2 personnes	50 €	50 €	05/03/2028	
LOT 19	France Aventure	2	Entrée + 10 ans	20 €	40 €	02/11/2025	
LOT 20	Marques Avenue Talange	20	Goodies - Bougie parfumée	5,31	106,20 €	le jour de la participation	
LOT 21		20	Goodies - Bouteille bambou recyclé	3,12 €	62,40 €		
LOT 22		20	Goodies - Disque de stationnement	1,26	25,20 €		
LOT 23		20	Goodies - Sac shopping isotherme	7,43 €	148,60 €		
LOT 24		20	Goodies - Sentorette voiture	1,17 €	23,40 €		
LOT 25		5	Goodies - Cle USB	5,15	25,75 €		
LOT 26	Lee cooper	2	Bracelet Ramimarron	18 €	36 €		
LOT 27		2	Chaîne pantalon Remy marron	21 €	42 €		
LOT 28		2	Sac banane noir	15 €	30 €		
LOT 29	Arc outlet	1	1 coffret 6 verres 47 cl minis	12 €	12 €		
LOT 30	Aubade	1	Body Taille unique de boîte à désir noir en coffret	77 €	77 €		
LOT 31	Le Creuset	6	Set de tasses expresso a/vs ou coupes Almond	35 €	210 €		
LOT 32		6	Set de 2 maniques silicones Lemon	12,6 €	76 €		
LOT 33	Schott	1	Polo ref s0022 8 coloris au choix suivant stock disponible	38,50 €	38,50 €		
LOT 34	Simone Pèrele	1	Parure 2 pièces suivant stock disponible	120,00 €	120,00 €		
LOT 35	Jump	1	Trousse de Toilette pliable Rouge	41,30 €	41,30 €		
LOT 36	Mise au Green	2	Polo basic manches courtes suivant stock disponible	44,90 €	89,80 €		
LOT 37	Oxbow	1	Gourde 1 L Florale	20,00 €	20,00 €		
LOT 38	Lindt	1	Lapin chocolat au lait 1 kg	49,90 €	49,90 €		
LOT 39	Seidenspicker	1	Une chemise homme ou femme	59,95 €	59,95 €		
LOT 40	Triumph	1	Parure au choix valeur maximale 80€	80,00 €	80,00 €		
LOT 41	Comptoir de Limoges	2	Ménagère Guzzini 24 pièces	39,99 €	39,99 €		
LOT 42	Mango	1	Pack duo boucles d'oreilles doré et argenté	10,99 €	10,99 €		
LOT 43		10	Pochette blanche et bleue	7,99 €	79,90 €		
LOT 44		4	Parapluie divers coloris suivant stock disponible	9,99 €	39,96 €		
LOT 45		1	Porte carte bandoulière vert	8,99 €	8,99 €		
LOT 46		1	Sac bandoulière violette	19,99 €	19,99 €		
LOT 47		1	Porte Monnaie transparent orange	12,99 €	12,99 €		
LOT 48		2	Boucle d'oreilles dorés et perles peches et translucide	15,99 €	31,98 €		
LOT 49		1	Boucle d'oreilles dorés graine de café	19,99 €	19,99 €		
LOT 50		2	Boucle d'oreilles argentés avec grosse perle rosé	12,99 €	25,98 €		
LOT 51		Only	2	Carte cadeau 20€	20 €	40 €	
LOT 52	Home and Cook	10	Moule à gâteau en forme de coeur marque Kaiser	16,09 €	160,90 €	valable 4 ans	
LOT 53	Le Paddock	1	Voucher -10 mn de simulateur	10 €	10 €	12/10/2025	
LOT 54	Eva Thionville	6	Séance Réalité virtuelle	19,00 €	114 €	30/10/2025	
LOT 55	Levi's	10	tote bags Levi's personnalisable	0	0		
LOT 56	Prison Island	2	Bon cadeau - entrée de 1 heure pour enfant -12 ans.	15 €	30 €	reservation en ligne valable un an	

Valeur totale des dotations : 4 160€

Centre Marques Avenue Troyes :

Numéro du Lot	Enseigne	Quantité de la dotation à gagner	Détail du lot	Valeur du lot unitaire	Montant total des dotations	limite de la date de récupération	Date de validité
LOT1	Adidas	1	1 paire au choix	100€ max	100€ max	sous 15j après avoir gagner - à retirer en boutique	09/05/2025
LOT2	Descamps	3	Tote bag	6€ outlet	18 €	fin de l'opération - à retirer en boutique	26/04/2025
LOT3	Tradition des Vosges	1	Bon d'achat	30 €	30 €	le jour du gain - valable à partir du 5/04/2025 - à retirer en boutique	02/10/2025
LOT4	Le Creuset	6	Set 2 bols 14cm	22,40€ Prix Outlet	134,40 €	jusqu'au 9 mai 2025 à retirer en boutique	09/05/2025
LOT5		6	Plateau Oval 46cm vert Palm	62,30€ Prix Outlet	373,80 €	jusqu'au 9 mai 2025 - à retirer en boutique	
LOT6	Le Bourget	1	Paire de chaussons	de 19,90€ à 29,90€	de 19,90€ à 29,90€	fin de l'opération - 2 modèles au choix modèle 1 PO 29,90€ modèle 2 PO 19,90€ selon stock disponible à récupérer en boutique	26/04/2025
LOT7	Darjeeling	3	Culotte soft stretch Chantelle	de 19,90€ à 22€ outlet	de 59,70€ à 66€	fin de l'opération - TU, couleur et modèle à choisir en boutique, selon stock disponible à récupérer en boutique	
LOT8	Jerem	1	Polo MC ou ML	de 29,90€ à 39,90€ outlet	de 29,90€ à 39,90€ outlet	fin de l'opération - polo manches courtes ou manches longues au choix, selon stock disponible à récupérer en boutique	
LOT9	Delsey	1	-50% de réduction sur toute la boutique, valable une fois	-	-	jusqu'au 30 septembre 2025	30/09/2025
LOT10	Comptoir de Limoges	2	Kipik	13,99€ outlet	27,98 €	fin de l'opération - à retirer en boutique	26/04/2025
LOT11		3	Libellules	10€ outlet	30 €	fin de l'opération - à retirer en boutique	
LOT12		6	Ménagères	14,99€ outlet	89,84 €	fin de l'opération - à retirer en boutique	
LOT13	Dim Outlet	10	Casquette DIM	10 €	100 €	03/05/2025 - à retirer en boutique	03/05/2025
LOT14	Arc Outlet	1	Boîte de flûtes Longchamps-Cristal d'Arques	20€ PO	20 €	fin de l'opération - à retirer en boutique	26/04/2025
LOT15	Marques Avenue Troyes	50	Instant Privilèges	-	-	fin de l'opération - à récupérer à l'accueil	30/09/2025
LOT16		1	carte cadeau 200€	200 €	200 €		
LOT17		3	carte cadeau 50€	50 €	150 €		
LOT18		4	carte cadeau 20€	20 €	80 €		
LOT19		6	carte cadeau 10€	10 €	60 €		
LOT20		12	carte cadeau 5€	5 €	60 €		
LOT21		5	Bon d'achat - 50€ de remise	50 €	250 €	le jour du gain	30/09/2025
LOT22		20	Stylos	2,89€	57,80 €	fin de l'opération - à récupérer à l'accueil	26/04/2025
LOT23		2	Sac de sport	-	-		
LOT24		8	Tote bag	2,70 €	21,60 €		
LOT25		3	Gourde transparente	6,45 €	19,35 €		
LOT26		7	Set de couverts en bambou	2,56 €	17,92 €		
LOT27		4	Parapluie	9,55 €	38,20 €		
LOT28	12	Porte-clé décapsuleur	1,21 €	14,52 €			
LOT29	2	Cordon téléphone	0,95 €	1,90 €			
LOT30	2	Eventail	2,68 €	5,36 €			
LOT31	FERME DE LA DILIGENCE	5	Biscuits sucrés 100g La Petite Biscuiterie	3,20€	16€	le jour du gain - Récupérer en boutique Soit Fleur d'orange - Rhum - Noix de coco - Citron -	30/04/2025

Valeur totale des dotations : 1 817€

La valeur des prix est déterminée au moment de la rédaction du Règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à leur évaluation. Tous les frais exposés postérieurement au Jeu notamment pour l'entretien et l'usage de ces lots sont entièrement à la charge du gagnant.

ARTICLE 6 : Désignation des gagnants

Les dotations sont attribuées aléatoirement sous la forme d'un jeu instant gagnant. Les participants découvriront s'ils ont remporté ou non un gain après la validation de leur inscription et après avoir activé le jeu « Jackpot » présent sur la borne.

Les Participants n'ayant pas de QR code ne pourront participer au jeu.

ARTICLE 7 : Annonce des gagnants

Les gagnants seront annoncés grâce au ticket sortant de la borne annonçant le lot remporté. Dans l'hypothèse où, pour des raisons indépendantes de la volonté des Sociétés Organisatrices le système informatique attribuerait des dotations non prévues au Règlement, les messages ayant informé les participants d'un gain seraient considérés comme nuls et nonavenus. En aucun cas, le nombre de dotations ne pourra excéder celui prévu au Règlement.

ARTICLE 8 : Remise des lots

Les lots attribués au niveau de chaque centre commercial participant seront remis sur présentation du ticket sortant de la borne à l'accueil du centre. Selon les modalités des centres, les gains devront être récupérés le jour de la participation ou bien le dernier jour de l'opération. Ces informations seront présentes sur le ticket sortant.

Après ce délai, les gagnants ne pourront plus prétendre recevoir leur lot.

Les gagnants s'engagent à accepter les lots tels que proposés sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit, ni transfert du bénéfice à une tierce personne. De même, ces lots ne pourront faire l'objet de demandes de compensation.

Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit, en cas de survenance d'un événement indépendant de leur volonté, notamment lié à ses fournisseurs ou à des circonstances imprévisibles, de remplacer les lots annoncés, par des lots de valeur équivalente. Le gagnant sera tenu informé des éventuels changements.

ARTICLE 9 : Utilisation des données personnelles des Participants

Les informations des Participants sont enregistrées et utilisées par les Sociétés Organisatrices pour mémoriser leur participation au Jeu et permettre l'attribution des lots. Les Participants peuvent, pour des motifs légitimes, s'opposer à ce que leurs données personnelles communiquées dans le cadre du Jeu fassent l'objet d'un traitement. Ils disposent également d'un droit d'opposition à ce qu'elles soient utilisées à des fins de prospection commerciale, en dehors de la participation au Jeu, qu'ils peuvent faire valoir dès l'enregistrement de leur participation en s'adressant par courrier à l'une des Sociétés Organisatrices dont les adresses sont mentionnées à l'article 1.

Les gagnants autorisent les Sociétés Organisatrices à utiliser à titre publicitaire ou de relations

publiques leurs coordonnées (nom, prénom, photo), sur quelque support que ce soit, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de leur lot.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés dans sa dernière version, ainsi qu'au Règlement n°2016/679 du parlement européen et conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), le participant peut exercer son droit d'accès, de rectification, d'effacement des données, de limitation du traitement, son droit à la portabilité des données, son droit d'opposition, ainsi que son droit au retrait de son consentement en s'adressant par courrier à l'une des Sociétés Organisatrices dont les adresses sont mentionnées à l'article 1.

En application de l'article L223-2 du code de la consommation, les participants ont la possibilité de s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique BLOCTEL.

ARTICLE 10 : Règlement du Jeu

Le Règlement est déposé à Frédéric Proust titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée au 7 rue Sainte Anastase, 75003 Paris. Le Règlement sera accessible sur la borne, à l'accueil des centres commerciaux, en ligne sur le formulaire d'inscription et depuis l'email reçu après inscription. Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès des Sociétés Organisatrices. Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le Jeu à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les Participants.

ARTICLE 11 : Responsabilité

La responsabilité des Sociétés Organisatrices ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de leur volonté. Les Sociétés Organisatrices ne sauraient être tenues pour responsables et aucun recours ne pourra être engagé contre elles en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...) privant partiellement ou totalement les Participants de la possibilité de participer au Jeu et/ou les gagnants du bénéfice de leurs gains. Les Sociétés Organisatrices ainsi que leurs prestataires et partenaires ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des dotations par les bénéficiaires ou leurs invités dès lors que les gagnants en auront pris possession.

ARTICLE 12 : Litige & Réclamation

Le Règlement est régi par la loi française. Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du Règlement, étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise notamment sur les modalités du Jeu, sur les résultats, sur les gains ou leur réception, un mois après la fin du Jeu. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de jeu des Sociétés Organisatrices ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatives au Jeu. Toute

réclamation doit être adressée dans le mois suivant la date de fin du Jeu aux Sociétés Organisatrices. Passée cette date, aucune réclamation ne sera acceptée. La participation au Jeu entraîne l'entière acceptation du Règlement.